



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lycée Ambroise Brugière
Clermont-Ferrand

Bureau : Gestionnaire

Affaire suivie par :

Didier GIRAUD

Tél : 04 73 24 64 16

Mél : didier.giraud@ac-clermont.fr

Clermont-Fd, le 19 mars 2024

44 rue des Planchettes

63039 Clermont-Ferrand Cedex 2

Voyage Scolaire en Espagne - Valence 2024

Règlement de la consultation et cahier des charges

Article 1 – Identification du pouvoir adjudicateur

Lycée Ambroise BRUGIERE

44 rue des planchettes

63039 Clermont-Fd Cedex 2

Représenté par M. COMMEAU Richard, Proviseur

Comptable assignataire : M. GIRAUD Didier, agent comptable du lycée A. BRUGIERE

Article 2 – Mode de passation du marché

Mode de passation du marché :

Marché à procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique.

Modalités d'envoi :

Offres à déposer sous forme dématérialisée sur la consultation du lycée Ambroise BRUGIERE correspondant à l'objet du marché et figurant sur la plate-forme de publication du site de l'AJI à l'adresse suivante :

<https://aji-france.com/>

Adresse de réception :

Les offres devront être libellées à l'attention du :

Lycée Ambroise BRUGIERE
(Marché Voyage Angleterre)
A l'attention de M. COMMEAU Richard
44, rue des Planchettes
63039 Clermont-Fd Cedex 2

Article 3 – Objet du marché

Voyage pédagogique et linguistique en Espagne

Effectifs : 49 élèves de premières et terminales + 4 accompagnateurs

Dates : du lundi 3 juin au vendredi 7 juin 2024

Transport : Autocariste

Hébergement : en famille d'accueil

Programme du séjour : Proposition d'un programme qui servira de base à votre offre. Vous avez la possibilité d'adapter le programme de voyage selon vos compétences ou de proposer des ajouts en fonction de vos expertises.

Lundi 03 juin 2024 Départ pour Valence (Espagne)

Lieu de rendez-vous : Lycee Ambroise Brugiere - 63000 - Clermont Ferrand

Route vers Valence. Arrivée sur votre lieu d'hébergement des familles hôtesse. Installation, dîner et nuit.

Un Jour à Puerto de Sagunto, Sagunto

Départ avec un panier repas pour le déjeuner, en direction de Puerto de Sagunto. Matin, rencontre avec vos correspondants. Après-midi, à Sagunto, visite libre du château (sans réservation) et du théâtre romain (sans réservation)

Temps libre dans la ville. Retour à Valence. Dîner et nuit en famille.

Un Jour à Valence, Albufera, plage d'El Saler

Départ avec un panier repas pour le déjeuner. Matin, visite guidée à pied (en français ou en espagnol) de la ville, en passant par les jardins du Turia. Visite libre du musée fallero.

Après-midi, route vers l'Albufera. Visite guidée (en français ou en espagnol) de l'île el Palmar, visite guidée du musée, promenade en barque sur le marais de l'Albufera. Temps libre à la plage d'El Saler. Dîner et nuit en famille.

Un Jour à Valence

Départ avec un panier repas pour le déjeuner. Journée consacrée à la visite libre de la cité des arts et des sciences. Dîner et nuit en famille.

Vendredi 07 juin 2024 Retour

Départ avec un panier repas pour le déjeuner. Départ vers la France, arrivée du groupe autour de 22h00.

Prestations :

L'offre doit prévoir une prestation « tout compris ». Toutes les visites seront prépayées par l'organisme.

Annulation :

L'offre doit prévoir une assurance annulation permettant le remboursement des familles en cas d'empêchement, de maladie...

L'offre doit prévoir une assurance annulation pour le groupe.

Article 4 – Assurance

Les candidats doivent justifier d'une assurance tous risques contractés auprès d'une compagnie agréée, les garantissant contre tous les dommages aux personnes et aux biens liés à l'exécution de la prestation.

Cette assurance devra notamment couvrir la garantie responsabilité civile et individuelle, l'assistance rapatriement et la perte de bagages.

En cas d'existence d'une franchise, cette dernière est à la charge intégrale du candidat.

Article 5 – Contenu, présentation et date limite d'envoi des offres

- Présentation de l'offre : l'ensemble des prestations proposées devra répondre aux dispositions légales en vigueur, notamment au regard du code de tourisme.
- Contenu de l'offre : celle-ci devra prendre la forme d'un devis détaillé, en langue française, présentant un descriptif précis des différentes prestations (transport, repas, entrées de musée, visites guidées, ou autres)

- L'offre doit également faire apparaître le prix de base par élève, la part des accompagnateurs et le budget global du voyage.
- Date limite d'envoi des offres : les offres devront être transmises au plus tard le jeudi 4 avril 2024 à 12h sur la plate-forme de publication.

Article 6 – Critères utilisés pour la sélection des offres

- Prix du séjour : 60 %
- Qualité des services : 40 %

Article 7 – Validité des offres

Les candidats sont tenus par leurs offres à compter de la date limite de dépôt des offres et jusqu'au paiement du solde.

Article 8 – Notification et conclusion du marché

La publication de l'avis d'attribution du marché sur le site <https://aji-france.com> vaudra notification du marché au candidat retenu.

Le candidat devra fournir (art.45 et 46 du code des marchés publics) :

- Une attestation sur l'honneur qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction à concourir.
- Une attestation sur l'honneur que le travail sera réalisé par des salariés employés régulièrement au regard du code du travail.
- Une attestation sur l'honneur qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation visée aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du code du travail.
- L'attestation de capacité à l'exercice de la profession de transporteur public routier de personnes.
- Une attestation que l'entretien de la « flotte » est conforme à la réglementation en vigueur.
- Une copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile autocariste pour la période considérée.
- En cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que l'entreprise a satisfait aux obligations fiscales et sociales.
- Une copie de l'inscription au registre du commerce.

Le présent marché sera ensuite conclu par la signature d'un contrat entre le lycée Ambroise BRUGIERE à Clermont-Fd et le voyageur à hauteur de ses besoins propres.

Article 9 – mode de règlement et délai de paiement

Le règlement sera effectué par mandat administratif. L'offre devra présenter explicitement le calendrier de paiement. Tous les paiements concernant ce voyage seront exécutés sur l'année 2024. Il pourra être alloué une avance maximum de 70% du prix total du séjour. Le solde de 30 % interviendra à la fin du voyage sur présentation d'une facture via Chorus Pro.

Le proviseur,
Richard COMMEAU



